

ESTIMATION ANNUELLE DES FRAIS.

Année scolaire 2025-2026

Chers parents,

Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que les frais susceptibles d'être réclamés au cours de cette année scolaire pour les sorties, ateliers, visites, excursions, animations et autres activités pédagogiques ne dépasseront pas le montant de **50 €**.

L'école met gratuitement à disposition le matériel scolaire de base, à l'exception des éléments suivants : le plumier, l'équipement sportif, la mallette, les repas et collations.

Dans la mesure des subventions reçues, l'école prendra également en charge certains frais liés aux sorties.

Important : en cas de dégradation du matériel fourni, les frais de remplacement seront à la charge des parents.

Cette estimation est basée sur le fait que la Ville de Liège continue à assurer les subventions pour les garderies, nous permettant ainsi d'organiser gratuitement les surveillances et les garderies pour les parents ayant des obligations professionnelles.

Facturation et frais complémentaires :

- Les factures seront envoyées tous les trois mois, uniquement si des activités payantes ont eu lieu durant cette période.
- Des frais non obligatoires peuvent également être proposés, tels que l'achat de photos scolaires.
-

En cas de question ou de difficulté, vous pouvez vous adresser à la direction en toute discrétion.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction